

Amélie BAILLEAU

Attachée de presse
Direction de la Communication

01 39 07 78 41
06 10 68 07 49
abailleau@yvelines.fr

SÉANCE DÉPARTEMENTALE

Vendredi 21 octobre 2022

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Projet « télémédecine » : le Département lance un appel à candidatures visant à sélectionner des lieux non départementaux pour implanter le service
- Le Département soutient 6 communes dans leurs opérations d'équipement local et d'aménagement d'espaces publics
- Le Département, partenaire de l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien pour l'acquisition d'un robot chirurgical Da Vinci X

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Le Département investit 2 M€ dans l'unité de méthanisation du zoo de Thoiry
- Le Département adopte 5 nouvelles subventions « Prévention Carence » pour la réalisation de 99 logements locatifs sociaux à Triel-sur-Seine (2,08 M€)

INSERTION

- Le Département partenaire de l'école de production « Ferme Ecole Graines d'avenir » et du centre de formation « Cuisine mode d'emploi(s) » à Magny-les-Hameaux
- Le Département renouvèle son partenariat avec le CROUS pour la prise en charge du 1€ restant des repas pris par les étudiants

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Projet « télémédecine » : le Département lance un appel à candidatures visant à sélectionner des lieux non départementaux pour implanter le service

Qu'est-ce que la télémédecine ?

La télémédecine offre une consultation médicale sécurisée. Elle repose sur un échange vidéo permettant un examen médical et des examens complémentaires en direct grâce à des appareils connectés certifiés.



Un échange vidéo de qualité entre le médecin et le patient.



L'utilisation de dispositifs médicaux certifiés (tensiomètre, stéthoscope, otoscope, ECG...).



L'insonorisation complète du local d'implantation qui permet de respecter le secret médical.



La protection et la sécurité des données personnelles de santé.

Garant de la solidarité territoriale et acteur majeur de la prévention, le Département des Yvelines mène une politique de soutien à l'offre de santé, ambitieuse et volontariste, en particulier dans les territoires impactés par la désertification médicale. Son objectif : garantir un accès aux soins médicaux et paramédicaux de qualité aux Yvelinois, et réduire les inégalités territoriales.

Le projet « télémédecine » initié par le Département consiste à engager, dès 2023, le déploiement de 51 dispositifs de téléconsultation médicale fixes (cabines, bornes, malles) et d'un « bus santé » itinérant, qui permettront d'améliorer l'accès aux soins dans les territoires fragilisés par la désertification médicale.

Dans le cadre du projet « télémédecine », ce service sera délivré en particulier au bénéfice des patients qui n'ont pas de médecin traitant ou dont le médecin traitant n'est pas disponible. L'implantation des dispositifs de téléconsultation médicale s'appuiera sur des sites départementaux (maisons médicales sous maîtrise d'ouvrage départementale, centre de PMI, Territoires d'action départementale...) ainsi que des lieux non départementaux (maisons médicales sous maîtrise d'ouvrage communale, cabinets médicaux, CCAS...).

À compter du 26 octobre prochain, le Département des Yvelines sélectionnera, dans le cadre d'un appel à candidatures départemental, les lieux d'implantation non départementaux. La première date de dépôt est fixée au 25 janvier 2023.

La structure d'accueil devra être en priorité de type :

- établissements de santé ou établissement médico-socials publics ou privés (maisons médicales, centres de santé, centres hospitaliers, cliniques etc.),
- lieux d'exercice libéral (cabinets médicaux privés de plus de 10 professionnels de santé),
- établissements et services sociaux et médico-sociaux, centres communaux d'action sociale et Maisons France Service.

Néanmoins, d'autres structures d'accueil pourront, de façon exceptionnelle, présenter leur candidature si celle-ci répond aux besoins de santé du territoire.

L'acquisition du matériel et des services de télémédecine, le raccordement au réseau fibré des dispositifs ainsi que la vérification de la sécurisation des données de santé seront opérés par le Syndicat mixte Seine-et-Yvelines Numérique.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

CHIFFRES CLÉS



-20%

de médecins généralistes dans les Yvelines en dix ans (2010-2020)



Prévision de départs en retraite dans les 5 prochaines années

44%

des médecins libéraux exerçant dans les Yvelines ont plus de 60 ans

(source : URPS médecins libéraux Ile-de-France, 2020)



65%

de la population yvelinoise se situe dans les zones les plus fragiles en termes d'accès aux soins (en Zones d'Intervention Prioritaires).

La télémédecine, à partir de quand ?

Fin 2022



- Mise en service d'une quinzaine de dispositifs
- Téléconsultation à bord du Bus Santé

2023



- Poursuite du déploiement
- Jusqu'à 50 dispositifs

La sélection des candidatures s'appuiera, quant à elle, sur 5 critères principaux :

- faisabilité technique de l'installation du dispositif de téléconsultation,
- ressources humaines disponibles pour accompagner l'utilisateur à la réalisation de l'acte de télémédecine,
- accessibilité au dispositif de téléconsultation (extension des plages horaires),
- cohérence de l'offre de soins,
- diversité des structures d'implantation.

Dans le cadre de ce projet, le Département des Yvelines est propriétaire de son réseau de dispositifs de téléconsultation. L'institution finance l'acquisition du matériel et les frais de fonctionnement liés à celui-ci (maintenance, formation des référents, approvisionnement des consommables...). Tous les autres coûts sont à la charge de la structure d'accueil.

LE COÛT GLOBAL DU PROJET



INVESTISSEMENT

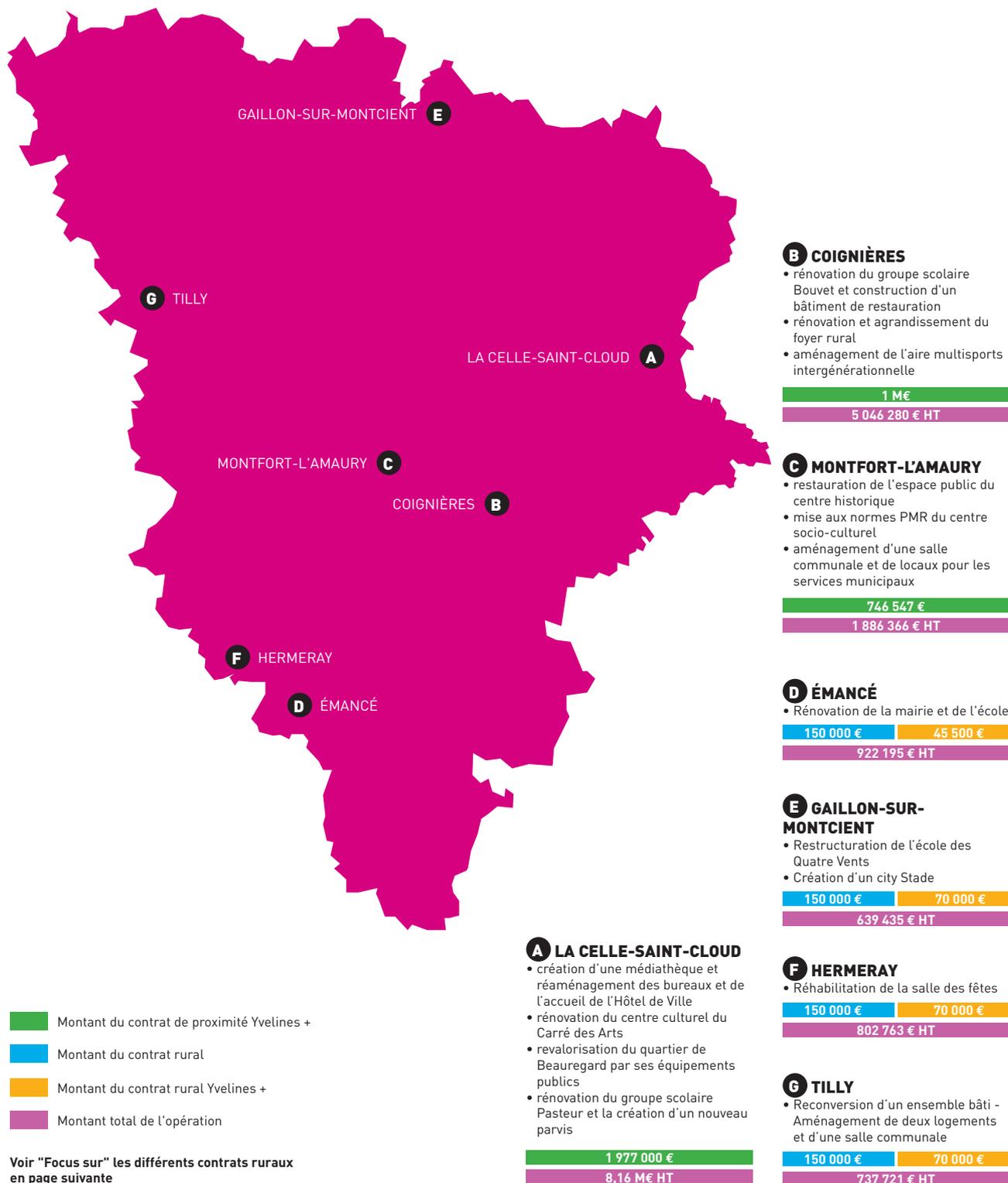
9 M€

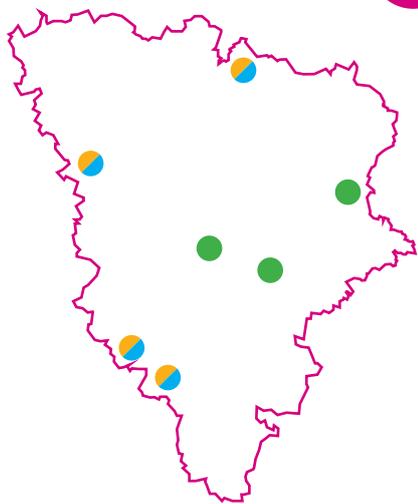
FONCTIONNEMENT

1 M€

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Département soutient 7 communes dans leurs opérations d'équipement local et d'aménagement d'espaces publics



**FOCUS SUR :****LE CONTRAT RURAL**

Le Contrat rural est un dispositif de soutien à l'équipement local proposé par le Département et la Région Île-de-France aux communes de moins de 2 000 habitants ou aux syndicats de communes de moins de 3 000 habitants. Ce financement concourt à développer l'offre d'équipements, de services et d'espaces publics, et à valoriser le cadre de vie dans les Yvelines. Le règlement des Contrats ruraux fixe le taux d'intervention à 30 % pour le Département et à 40 % pour la Région Île-de-France dans la limite d'un plafond subventionnable de 370 000 € HT.

LE CONTRAT RURAL YVELINES +

Désireux de soutenir davantage les territoires ruraux, le Département a créé en juin 2019, et pour une durée de 6 ans (2020-2025), le Contrat Rural Yvelines + (CRY+) proposant un financement complémentaire qui facilite la réalisation des projets. Le plafond des dépenses subventionnables est de 230 000 € financé à 70 %, soit un financement départemental de 161 000 € au maximum pour toutes les communes rurales.

LE CONTRAT DE PROXIMITÉ YVELINES +

Adopté en 2019, le contrat de proximité Yvelines + est un dispositif de soutien à l'équipement local et à l'aménagement d'espaces publics destiné aux communes et groupements de communes dont la population est comprise entre 2 000 et 15 000 habitants.



SOLIDARITÉ TERRITORIALE



© N.Duprey / CD78

Le Département, partenaire de l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien pour l'acquisition d'un robot chirurgical Da Vinci X

Pour faire face au déclin de la démographie médicale sur le territoire Yvelinois, le Département des Yvelines a engagé, depuis 2017, une politique de soutien ambitieuse et volontariste à l'offre de santé. En 2020 et 2021, dans un double objectif de modernisation et de maintien d'attractivité, le Département a participé au financement de deux robots chirurgicaux au bénéfice des centres hospitaliers de Versailles et de Poissy-Saint-Germain-en-Laye.

Pour l'Hôpital privé de l'ouest parisien (HPOP), situé à Trappes, l'acquisition d'un robot chirurgical Da Vinci X s'inscrit dans une logique d'innovation mais également de maintien d'une offre de chirurgie en oncologie de proximité, dont les activités sont soumises à autorisation de l'ARS et à des seuils d'activité.

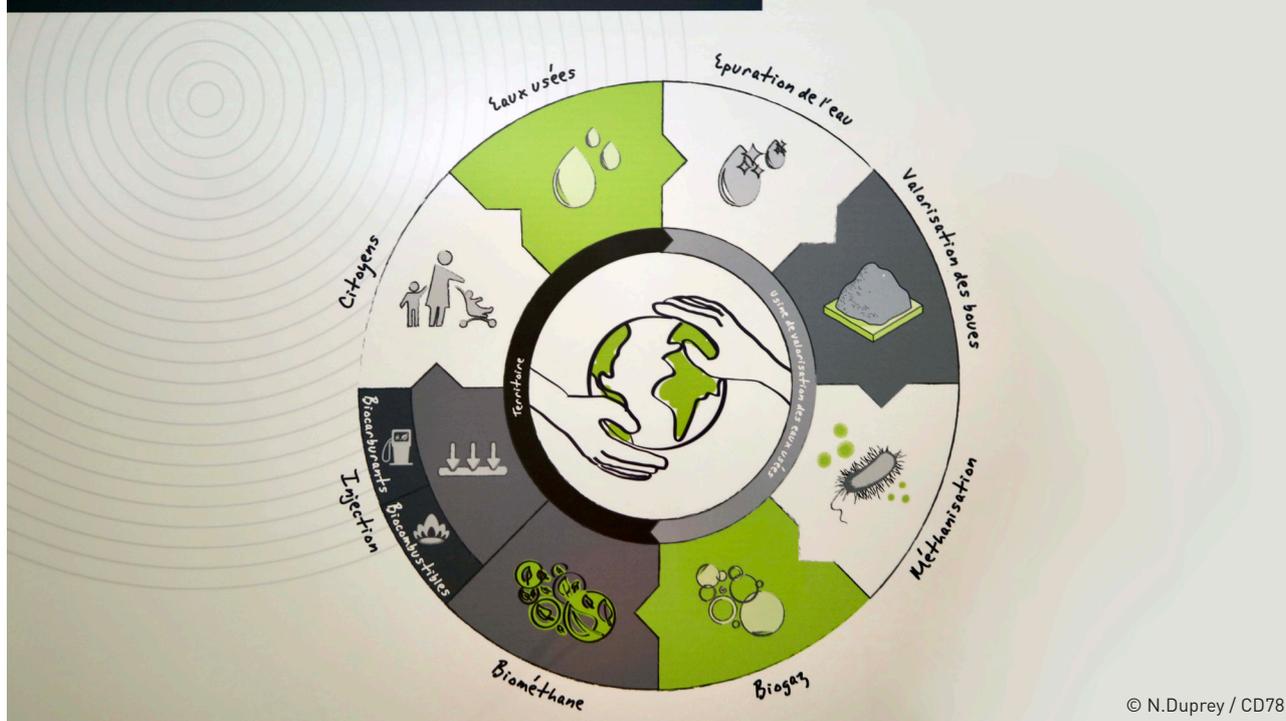
Aujourd'hui, dans ce centre hospitalier, selon les types de cancers, 13% à 19% des patients opérés viennent de la ville de Trappes.

La présence de cet équipement permettra donc d'améliorer le pronostic de guérison chez les patients grâce à la précision et au contrôle offerts aux chirurgiens. Enfin, avec l'acquisition de ce robot, des coopérations médicales, notamment avec l'hôpital de Rambouillet, seront permises pour une utilisation partagée afin de concrétiser une vraie filière de chirurgie entre établissement public/privé.

Le prix global d'acquisition et d'installation du robot Da Vinci X s'élève à 1 122 000 € TTC. La participation départementale, de 994 221€, correspond à 90% du coût HT d'investissement.

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le cercle vertueux du biométhane



© N.Duprey / CD78

Le Département investit 2 M€ dans l'unité de méthanisation du zoo de Thoiry

Le Département des Yvelines est engagé pour la transition énergétique de son territoire et souhaite promouvoir et développer la production d'énergie renouvelable dans les domaines de la méthanisation, de la biomasse énergie, du photovoltaïque et de la géothermie.

Véritable partenaire des porteurs de projet, le Département intervient en tant qu'investisseur et apporte un financement décisif et pérenne tout en garantissant un équilibre économique soutenable pour la collectivité.

Le méthaniseur du zoo de Thoiry, construit en 2018, est un atout pour le territoire. Avec près de 11 000 tonnes de déchets par an, Thoiry Bioénergie permet la valorisation énergétique des déchets du zoo et des déchets verts collectés par le Syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets, répartis sur 72 collectivités (dont les communautés de communes de Cœur d'Yvelines et du Pays Houdanais).

L'unité de méthanisation approvisionne en gaz vert les maisons des animaux du zoo, le château, l'Orangerie ainsi que 9 communes environnantes (Thoiry, Marcq, Beynes, Rennemoulin, Thivernal, Grignon,

Les Clayes-sous-Bois, Plaisir et Villepreux). Elle produit également un engrais valorisé par le zoo et les exploitations agricoles environnantes.

La S.A.S Thoiry Bioénergie se retrouve aujourd'hui confrontée à des difficultés techniques et financières suite à la défaillance de son principal fournisseur lors la construction de l'unité de méthanisation. Placée en plan de sauvegarde, Thoiry Bioénergie a engagé un contentieux à l'encontre du fournisseur défaillant.

Face à cette situation, le Département a saisi l'opportunité de soutenir ce projet vertueux de méthanisation unique par sa vocation territoriale. En prenant part au capital de la S.A.S Thoiry Bioénergie à hauteur de 2 M€ (soit 31,47 % des parts) tout au long de son plan de sauvegarde, le Département se positionne en véritable partenaire et conforte ainsi son engagement en faveur de la transition énergétique de son territoire.

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



© N.Duprey / CD78

Le Département adopte 5 nouvelles subventions « Prévention Carence » pour la réalisation de 99 logements locatifs sociaux à Triel-sur-Seine (2,08 M€)

Confrontée à une problématique de foncier rare, coûteux et très contraint techniquement, la commune de Triel-sur-Seine a fait l'objet d'un arrêté de carence pour la période triennale actuelle 2020-2022. En 2021, Triel-sur-Seine présente un taux SRU de 13,8 %, et 567 logements sociaux manquants.

Suite à l'adoption du protocole « Prévention carence » en mars 2019 par le Conseil municipal, un travail partenarial s'est engagé entre la commune, le Département, Grand-Paris-Seine-et-Oise (GPS&O), l'EPFIF et les bailleurs I3F et CDC Habitat.

Afin d'optimiser la programmation SRU, 8 opérations sont prévues, permettant l'atteinte de 62 % des objectifs quantitatifs 2020-2022 et des objectifs qualitatifs (36 % Prêt locatif aidé d'intégration, 23 % Prêt locatif social).

Une première opération a fait l'objet d'une subvention de 500 000 € (soit 25 000 €/logement) et de 2 réservations de logement en septembre dernier. Cinq autres, bénéficiant de 2,08 M€ de subventions départementales, ont aujourd'hui été adoptées par l'Assemblée départementale :

39-41, rue de l'Hautil

29 logements locatifs sociaux
580 000 €

22, rue de l'Hautil

16 logements locatifs sociaux
480 000 €

8, rue de la Chapelle

29 logements locatifs sociaux
435 000 €

14, rue de l'Hautil

14 logements locatifs sociaux
420 000 €

Rue de la Pépinière

11 logements locatifs sociaux
165 000 €

LE PLAN

« PRÉVENTION CARENCE » :

En 2018, face à l'augmentation du nombre de communes carencées au titre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), le Département des Yvelines adopte le plan « Prévention carence ». Son objectif : soutenir les communes volontaires dans leur effort de rattrapage et construire avec elles des stratégies résidentielles de sortie de la non-conformité SRU. Aujourd'hui, ce plan repose sur deux outils : les subventions au logement locatif social et l'Office Foncier Solidaire des Yvelines, créé en 2021 pour développer des logements en bail réel solidaire.

EN CHIFFRES :

En 3 ans, **44 communes** (soit 2/3 des communes yvelinoises non-conformes SRU) ont adopté un protocole de partenariat permettant le déploiement de l'ingénierie et des financements départementaux.

INSERTION



© N. Duprey / CD78

Le Département partenaire de l'école de production « Ferme École Graines d'avenir » et du centre de formation « Cuisine mode d'emploi(s) » à Magny-les-Hameaux

La Ferme École Graines d'Avenir est une école de production péri-urbaine associant agroécologie et enseignement pour former des jeunes, dès 15 ans, aux métiers de maraichers-primeur (production transformation, vente de fruits et légumes et végétaux).

Ouvert en octobre 2021 avec une première promotion de 12 élèves, La Ferme École Graines d'Avenir se situe à la ferme de Buloyer à Magny Les Hameaux.

Le concours financier du Département des Yvelines vise à permettre la réalisation de travaux d'aménagements, de rénovation ou mises aux normes permettant d'accueillir deux promotions supplémentaires pour porter les effectifs à 36 élèves. Des hébergements sur site pourraient aussi être proposés aux jeunes élèves avec la création d'un internat d'une dizaine de places.

Sur le même site, l'implantation d'un centre de formation « Cuisine mode d'emploi(s) » est également prévu. Son objectif : mettre en œuvre un parcours professionnel d'insertion de courte durée (11 semaines) sur les métiers de la restauration destiné au public chômeur de longue durée, aux bénéficiaires du RSA, jeunes sans qualification... L'accueil de la première promotion est programmé en 2024.

Afin de permettre le déploiement de ces deux structures, l'Assemblée départementale a voté pour l'attribution d'une subvention départementale d'investissement de :

- **355 000€** à l'association « Ferme école Graines d'Avenir » pour le financement de travaux d'aménagement, de rénovation et de mises aux normes, ainsi que pour l'acquisition et l'installation des équipements pour l'école « Ferme Ecole Graines d'Avenir », sur une dépense globale de 855 000€ HT, soit une participation du Département couvrant 41,5% du montant total HT du projet,
- **300 000€** à l'association « Panorama - Cuisine Mode d'emploi(s) » pour le financement de travaux d'aménagement, d'acquisition et d'installation des équipements pour la cuisine et le restaurant d'application du centre de formation « Cuisine mode d'emploi(s) », sur un financement global du projet de 530 000€ HT, soit une participation du Département couvrant 56,6% du montant total HT du projet.

50%

C'est la part d'espaces agricoles que compte la région Île-de-France.

L'objectif de La Ferme École Graines d'Avenir

Former 50 professionnels par an avec un taux de retour à l'emploi de 90 %.

INSERTION

Le Département renouvèle son partenariat avec le CROUS pour la prise en charge du 1€ restant des repas pris par les étudiants

En mars 2021, dans le contexte de crise sanitaire, le Département des Yvelines a adopté un plan de lutte contre la précarité étudiante visant à la mise en œuvre de plusieurs dispositifs destinés à faciliter le quotidien des étudiants. Parmi les objectifs fixés : prioriser l'accès à l'alimentation et à la restauration et soutenir l'activité rémunérée.

C'est pourquoi, afin de renforcer le rôle social de la restauration et de lutte contre l'isolement, le Département s'était engagé, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de l'académie de Versailles à financer le reste à charge de 1€ pour tous les repas (entrée, plat, dessert) servis dans les structures de restauration ouvertes du territoire aux étudiants boursiers ou en situation de précarité.

Ce partenariat, noué durant les années universitaires 2020-2021 et 2021-2022, est aujourd'hui reconduit pour l'année universitaire 2022-2023 pour une participation départementale de 45 000 € maximum sur l'année.

32 millions

C'est le nombre de repas servis pour 1€ depuis 2020 à des étudiants boursiers ou identifiés comme précaires par les CROUS.

100 €

C'est le montant estimé de pouvoir d'achat par étudiant grâce au maintien de ce dispositif.



dossier de presse

Amélie BAILLEAU

Attachée de presse
Direction de la Communication

01 39 07 78 41
06 10 68 07 49
abailleau@yvelines.fr

-  yvelines.fr
-  Yvelines.78
-  Les_Yvelines
-  Conseil Départemental des Yvelines
-  départementyvelines

